

Membres	23
En exercice :	
Présents :	12
Absents :	11
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 11 décembre 2023, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT.

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Marilyn SERRANO, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Laurent BUISSON.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Vincent LIENARD (pouvoir à G PINET) Véronique GROS (pouvoir à D. SOLANO), Muriel RADIX (pouvoir à M. SANDRIN), Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX)

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVENAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL,

Mme Alexia FARGE a été élue secrétaire de séance

OBJET: PERSONNEL – ATTRIBUTION DE CHEQUE ACABRED **(ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA BOUCLE** **DU RHONE EN DAUPHINE)**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 novembre 2012, par laquelle il avait émis un avis favorable d'adhérer à l'association ACABRED, afin de faire bénéficier à son personnel communal de chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Compte tenu l'évolution de la vie, il est nécessaire de réévaluer le montant accordé.

Madame le Maire, propose de d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 120 € par agent.

Elle demande à son Conseil Municipal de valider le principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

Valide le montant de 120€ par agent

Charge Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

SANDRIN Maria

